

UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE  
**Faculté des Sciences et Techniques**

# LIVRET DE L'ÉTUDIANT

## Master 1ère année

*SCIENCES & GENIE DES MATERIAUX*

## Année 2021 - 2022



# Sommaire

## Table des matières

1. L'UFR Sciences et Techniques .....	3
2. Le campus .....	4
2.1. Le plan.....	4
2.2. Localisation des salles d'enseignement.....	5
3. Scolarité .....	6
3.1. Service de scolarité .....	6
3.2. Inscriptions .....	6
3.3. Validation d'U.E. ....	7
3.4. Boite mail UHA .....	7
3.5. Le calendrier universitaire .....	8
3.6. Les emplois du temps.....	9
3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap .....	10
3.8. Les sportifs de haut niveau.....	11
3.9. Les étudiants salariés .....	11
3.10. Les étudiants boursiers .....	12
3.11. Etudiants Campus France .....	13
3.12. Lexique des abréviations universitaires.....	13
4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC.....	14
5. Informations importantes.....	16
5.1. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant).....	16
5.2. Examens :.....	16
5.3. Vie de l'établissement.....	16

# 1. L'UFR Sciences et Techniques

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques, aussi appelée Faculté des Sciences et des Techniques, a été créée en 1958. Elle est située sur le campus Illberg à Mulhouse.

Elle a pour missions :

- la formation initiale et continue de haut niveau scientifique
- la formation par alternance (niveau Master)
- la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique
- la coopération internationale

Direction : L'UFR Sciences et Techniques est dirigée par un Directeur:

Directeur : M. Mickaël DERIVAZ ([mickael.derivaz@uha.fr](mailto:mickael.derivaz@uha.fr))

Secrétariat de direction : Mme Sabah AMATRUDA (tel. 03 89 33 62 00)

## 2. Le campus

### 2.1. Le plan



#### Plan Campus Illberg UHA

- (A) Gymnase Universitaire
- (B) Maison de l'Université - Présidence
- (C) Chantier Learning Center
- (D) EPS - European Physical Society
- (E) FST - Faculté des Sciences et Techniques  
CLAM - Certification et Langues par Apprentissage Multimédia
- (F) Amphithéâtres :  
Pierre Weiss - Paul Schutzenberger - Jacques Hadamard
- (G) SCD - Service Commun de Documentation (BU Illberg)
- (H) FLSH - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines
- (I) ENSISA Lumière - École Nationale Supérieure  
d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (J) Résidences universitaires
- (K) FST - Faculté des Sciences et Techniques  
SERFA - Service de Formation pour Adultes
- (L) IS2M - Institut de Science des Matériaux de Mulhouse
- (M) ENSISA Werner - École Nationale Supérieure  
d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (N) Restaurant universitaire - Cybercafé
- (O) IRJBD - Institut de Recherche Jean-Baptiste Donnet  
(COB, GRE, IS2M et LPIM)
- (P) ENSCMu - École Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse  
Nef des sciences
- (Q) Maison de l'Étudiant  
BVE - CFAU - CLOUS - Écoles Doctorales - LAMIE - Médecine -  
Mission Handicap - Relations Internationales - Scolarité -  
SIO/BAIPS - SUAC
- (R) Résidences universitaires

#### Accès Transport :

- |                    |                |
|--------------------|----------------|
| Parking Libre      | Parking Tram   |
| Parking Personnels | Vélocité       |
| Bus                | Tram           |
| 17 Gifop           | 2 Illberg      |
| 51 Université      | Défibrillateur |

Campus Illberg - 2 rue des Frères Lumière 68093 Mulhouse



FST n°18  
Bâtiment K

## 2.2. Localisation des salles d'enseignement

Bâtiment	Salle	Localisation
FST 18 rue F.Lumière <b>Bâtiment K</b>	<p><u>Amphithéâtres :</u></p> <p>ILL_K_AMPHI A ILL_K_AMPHI TAGLANG ILL_K_AMPHI GB (Gaston Berger)</p> <p><u>Salles de COURS ou TD :</u></p> <p>ILL_K_001 à 007 ILL_K_100 à 109</p> <p><u>Salles TP :</u></p> <p>ILL_K_TP CHIMIE PHYS ILL_K_TP CHIMIE MINE ILL_K_TP CHIMIE ORGA ILL_K_TP PHYS 1 ILL_K_TP PHYS 2 ILL_K_TP EEA</p> <p><u>Salles informatique :</u></p> <p>ILL_K_008 ETUDIANTS (info en libre service 12 postes) ILL_K_107 INFO ILL_K_109 INFO</p>	<p>rez de chaussée rez de chaussée 1<sup>er</sup> étage</p> <p>rez de chaussée 1<sup>er</sup> étage</p> <p>1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage rez de chaussée rez de chaussée rez de chaussée</p> <p>rez de chaussée 1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage</p>
FST 6 rue F.Lumière <b>Bâtiment E</b>	<p>ILL_E_LABO LANGUES ILL_E_A et B ILL_E_S01 à S04</p>	<p>1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage rez de chaussée</p>
FST 6 rue F.Lumière <b>Bâtiment F</b>	ILL_F_1 à 4	1 <sup>er</sup> étage
ENSISA Lumière <b>Bâtiment I</b>	<p><u>Salles informatique :</u> ILL_I_E37 (42 postes) ILL_I_E39 (27 postes)</p>	2 <sup>ème</sup> étage

## 3. Scolarité

### 3.1. Service de scolarité

#### Responsable de la Mention Sciences & Génie des Matériaux :

M. Dominique BERLING, [dominique.berling@uha.fr](mailto:dominique.berling@uha.fr)

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE :

**du LUNDI au VENDREDI** de 7 h 45 à 12 h 30 - Fermé les après-midis.

#### Responsable de la scolarité Master 1 SGM FMFS :

**Mme Sylvie MUNCH.** [sylvie.munch@uha.fr](mailto:sylvie.munch@uha.fr), 03 89 33 62 05

**Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.**

Mme Munch est votre personne référente en Master 1 SGM FMFS pour la remise de vos justificatifs d'absence ou de tout autre renseignement concernant votre scolarité.

Retrouvez les informations détaillées concernant la Faculté des Sciences et Techniques sur le site internet : <http://www.fst.uha.fr>

### 3.2. Inscriptions

#### Deux inscriptions obligatoires

**Inscription administrative** : vous permet d'obtenir votre statut étudiant, votre carte "mon pass campus", l'accès à la B.U., aux services du CROUS, aux activités culturelles et sportives,... Cette inscription s'effectue uniquement en ligne sur [www.uha.fr](http://www.uha.fr) avant le **30 septembre 2021** au plus tard.

Les étudiants qui n'ont pas pu finaliser leur inscription administrative avant la rentrée sont autorisés à suivre les enseignements hormis les TP. Le non-paiement des frais de scolarité entraîne l'impossibilité de suivre les TP (pas de couverture en cas d'accident).

**Inscription pédagogique** : elle complète l'inscription administrative. Elle s'effectue à la

scolarité de la FST à l'aide de la fiche pédagogique remise le jour de la rentrée. Les redoublants mettront à jour la fiche de l'an passé.

**Ne ratez pas cette étape indispensable pour l'enregistrement de vos résultats.**

Pensez à communiquer à la scolarité tout changement dans les renseignements fournis (adresse, numéro de téléphone,...) intervenant au cours de l'année universitaire.

**Sans inscription pédagogique, l'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à se présenter aux épreuves d'examens et l'étudiant boursier devra rembourser les sommes déjà perçues.**

### **3.3. Validation d'U.E.**

Les étudiants ayant acquis une ou plusieurs UE similaires à celles du M1 SGM dans une autre université peuvent demander par écrit la validation de ces notes auprès du responsable de leur filière **avant le 24 septembre 2021**.

### **3.4. Boite mail UHA**

Attention : durant l'année des informations diverses vous seront envoyées sur votre boite mail UHA. **Vous devez impérativement consulter votre boite mail UHA tous les jours.**

### 3.5. Le calendrier universitaire

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2021-2022						
Master 1ère année SGM						
Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	
1 D	1 M	1 V	1 L Toussaint	1 M	1 S	1 S Jour de l'an
2 L	2 J	2 S	2 M	2 J	2 D	2 D
3 M	3 V	3 D	3 M	3 V	3 L	3 L Début Sem 2
4 M	4 S	4 L	4 J	4 S	4 M	4 M Stage de
5 J	5 D	5 M	5 V	5 D	5 M	5 M 8 à 12 semaines
6 V	6 L	6 M	6 S	6 L	6 J	6 J
7 S	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 V
8 D	8 M	8 V	8 L	8 M	8 S	8 S
9 L	9 J	9 S	9 M	9 J	9 D	9 D
10 M	10 V	10 D	10 M	10 V	10 L	10 L
11 M	11 S	11 L	11 J Armistice 1918	11 S	11 M	11 M
12 J	12 D	12 M	12 V Pont si possible	12 D	12 M	12 M
13 V	13 L	13 M	13 S	13 L	13 J	13 J
14 S	14 M Rentrée 10h00	14 J	14 D	14 M	14 V	14 V
15 D	15 M	15 V	15 L	15 M	15 S	15 S
16 L	16 J	16 S	16 M	16 J	16 D	16 D
17 M	17 V	17 D	17 M	17 V Fin Sem 1	17 L	17 L
18 M	18 S	18 L	18 J	18 S	18 M	18 M
19 J	19 D	19 M	19 V	19 D	19 M	19 M
20 V	20 L	20 M	20 S	20 L	20 J	20 J
21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 V
22 D	22 M	22 V	22 L	22 M	22 S	22 S
23 L	23 J	23 S	23 M	23 J	23 D	23 D
24 M	24 V	24 D	24 M	24 V	24 L	24 L
25 M	25 S	25 L	25 J	25 S	25 M	25 M
26 J	26 D	26 M	26 V	26 D	26 M	26 M
27 V	27 L	27 M	27 S	27 L	27 J	27 J
28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 V
29 D	29 M	29 V	29 L	29 M	29 S	29 S
30 L	30 J	30 S	30 M	30 J	30 D	30 D
31 M		31 D		31 V	31 L	31 L
Fevrier	Mars	Avril	Mai	Jun	Juliet	
1 M	1 M	1 V	1 D Fête du travail	1 M	1 V	1 V
2 M	2 M	2 S	2 L Soutenances stages	2 J	2 S	2 S
3 J	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 D
4 V	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L	4 L
5 S	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 M Jury Sem 2
6 D	6 D	6 M	6 V	6 L L.Pentecôte	6 M	6 M comp diplôme
7 L	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J	7 J
8 M	8 M	8 V	8 D Armistice 1945	8 M	8 V	8 V
9 M	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S	9 S
10 J	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 D
11 V	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L	11 L
12 S	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 M
13 D	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 M
14 L	14 L	14 J Jury Sem 1	14 S	14 M	14 J	14 J Fête nationale
15 M Vacances d'hiver	15 M	15 V Vendredi Saint	15 D	15 M	15 V	15 V
16 M	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S	16 S
17 J	17 J	17 D Pâques	17 M	17 V	17 D	17 D
18 V	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L	18 L
19 S	19 S	19 M	19 J Vacances de printemps	19 D	19 M	19 M
20 D	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 M
21 L	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J	21 J
22 M	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 V
23 M	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S	23 S
24 J	24 J DUATHLON	24 D	24 M	24 V Fin Sem 2	24 D	24 D
25 V	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L	25 L
26 S	26 S	26 M	26 J Ascension	26 D	26 M	26 M
27 D	27 D	27 M	27 V Pont si possible	27 L	27 M	27 M
28 L	28 L Reprise des cours du semestre 2	28 J	28 S	28 M	28 J	28 J
	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 V
	30 M	30 S	30 L	30 J	30 S	30 S
	31 J		31 M		31 D	31 D

Attention : certains examens peuvent avoir lieu hors périodes d'examens (prière de consulter ADE).



### 3.6. Les emplois du temps

Consultation :

Les emplois du temps sont accessibles via [www.emploisdutemps.uha.fr](http://www.emploisdutemps.uha.fr) où ils sont mis à jour quotidiennement. La connexion s'effectue à l'aide de votre adresse mail et identifiant UHA.



Dans "Liste de Ressources" (colonne de gauche), développer le dossier "Groupes d'étudiants" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "FST" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "MASTER 1". Cliquer sur votre filière :

Votre emploi du temps sera affiché :

Parallèlement au site, des informations régulières ou occasionnelles : annulations de cours, modifications d'horaires ou de salles, absences d'enseignants... peuvent vous être envoyées sur votre boîte mail.

### 3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap

L'Université de Mulhouse a mis en place des aménagements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

La "mission Handicap" oriente l'étudiant(e) vers les services compétents pour organiser les aménagements spécifiques à sa scolarité : aménagements des examens et de scolarité (sur préconisation du médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)), dispositifs spécifiques (tiers-temps, secrétaires d'examens, surveillance, matériel adapté...). Contactez la Mission Handicap dès la rentrée.

Contact : Mission handicap, Maison de l'étudiant (bâtiment Q)  
1, rue Alfred Werner. 68093 Mulhouse Cedex  
tel : 03 89 33 62 17  
mail : [accueilhandicap@uha.fr](mailto:accueilhandicap@uha.fr)

Les dispositions du tiers-temps sont appliquées après avis favorable du service universitaire de médecine préventive.

Qui est concerné :

- les personnes ayant des troubles divers reconnus : auditif, visuel, moteur, psychique, maladie invalidante, dyslexie, difficultés sociales,...
- les situations temporaires : maladie subite, accident, hospitalisation, fracture,...
- des difficultés qui n'apparaissent que maintenant et pour lesquelles vous vous posez des questions.

**Les étudiants susceptibles de bénéficier d'un tiers-temps sont priés de se signaler à la scolarité dès la première semaine de rentrée.**

### 3.8. Les sportifs de haut niveau

La Faculté des Sciences et Techniques encourage les étudiants qui souhaitent mener de front leurs études et les compétitions sportives de haut niveau. Ainsi, des dispositions particulières (aménagement du calendrier, sessions spéciales d'examens, cours de soutien etc.) sont prévues pour les étudiants ayant le statut de sportifs de haut niveau.

Le statut de "sportif de haut niveau" est apprécié par une commission universitaire, après examen du dossier sportif à déposer auprès du **Service Universitaire des Activités Physiques Sportives** (SUAPSA), au gymnase (bât. A) dès le 1<sup>er</sup> mois de la rentrée.

Responsable : Xavier Demuth

3 rue des Frères Lumière

68 093 Mulhouse Cedex

Téléphone : +33 (0)3 89 33 66 92

Fax : +33 (0)3 89 33 66 95

Courriel : [suaps\(at\)uha.fr](mailto:suaps(at)uha.fr)

Internet : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/index.html>

Le responsable pédagogique de la filière est chargé d'organiser la mise en place de ces dispositions, en relation avec les équipes pédagogiques.

Pour en savoir plus : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/sport-de-haut-niveau>

### 3.9. Les étudiants salariés

Les étudiants qui travaillent durant certaines heures de cours et qui souhaitent bénéficier d'un régime "salarié" doivent se signaler à la scolarité de la FST **dès les premières semaines de la rentrée.**

Pour être en règle, ils devront compléter un formulaire de dispense de cours disponible à la scolarité de la FST (même si cela a déjà été signalé lors de l'inscription administrative) et **fournir une copie du contrat de travail.**

### 3.10. Les étudiants boursiers

Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens :

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, **l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés** et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Il doit être inscrit correctement (**inscription administrative et inscription pédagogique**).

En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens correspondant à ses études, **sans exception**.

**ATTENTION** : Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne le **versement des sommes indûment perçues**.

#### Contrôles et sanctions

**Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours, TD, TP** et à la présence **aux examens** sont conduits sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement.

Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du CROUS les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens, accompagnés des justificatifs d'absence. À défaut, le CROUS peut les demander directement à l'étudiant.

Dans le cas où ces pièces ne sont pas transmises par l'étudiant dans les délais fixés (= **sous huitaine**), le CROUS se réserve le droit de **suspendre le versement de la bourse**. Cette suspension est également opérée lorsque l'étudiant ne se présente pas aux examens qui se déroulent à la fin des semestres.

Si, à la suite d'une relance du CROUS, les justificatifs ne sont toujours pas fournis, une procédure d'émission d'un ordre de versement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant boursier **doit interrompre ses études** au cours de l'année universitaire **pour des raisons médicales graves** (traitement médical, hospitalisation), il est tenu d'en informer le service de scolarité de la FST et de **transmettre toutes pièces justificatives nécessaires dans les délais**.

**RAPPEL IMPORTANT** : les justificatifs doivent être remis à la scolarité de la FST **au plus tard huit jours après la date d'émission**, sinon, ils ne seront plus pris en compte.

### 3.11. Etudiants Campus France

Recommandations médicales importantes

Dans le cadre de votre inscription à l'Université, la visite médicale est une étape importante et obligatoire. C'est pourquoi vous devez, une fois que vous aurez pris connaissance de votre emploi du temps :

1. Dans les deux mois qui suivent votre arrivée sur le territoire français, prendre rendez-vous auprès du service de Santé Universitaire pour une visite médicale de prévention.
2. Effectuer une radio des poumons : pour cela, un bon de radiographie vous sera remis lors de votre visite médicale au SUMPPS. La visite médicale et la radiographie sont gratuites.

Contact du service auquel il faut vous adresser si vous êtes étudiant(e) à Mulhouse :

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

1 rue Alfred Werner

68093 Mulhouse

Maison de l'étudiant, 1<sup>er</sup> étage

téléphone : 03 89 33 64 47

mail : [sumpps@uha.fr](mailto:sumpps@uha.fr)

Nous vous rappelons que vous devez aussi vous inscrire à la Sécurité Sociale. Cette démarche est obligatoire, elle doit être effectuée après le paiement de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) et après votre inscription à l'université.

### 3.12. Lexique des abréviations universitaires

**ECTS** : European Credit Transfert System

Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu 30 ECTS, soit par acquisition des crédits de chaque UE du semestre, soit par application des règles de compensation entre les UE constitutives du parcours suivi .

**UE** : Unité d'Enseignement

**ECUE** : Elément Constitutif d'UE

**Coef** : coefficient affecté à la note de l'UE pour le calcul de la moyenne du semestre.

**MCC** : Modalités de Contrôle des Connaissances

**ContrôleTD** : notes obtenues lors des épreuves effectuées lors des travaux dirigés en groupe

**EC1** : Examen Commun n°1

**EC2** : Examen commun n°2, etc...

## 4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC

DOMAINE	SCIENCES ET TECHNOLOGIE, SANTE
CHAMP	SCIENCES ET DEVELOPPEMENT DURABLE (FST) / Sciences, Technologies et Santé (UNISTRA)
Intitulé	Master SCIENCES ET GENIE DES MATERIAUX (SGM)

A COMPTER DE SEPTEMBRE 2020  
(Approuvées par le Conseil de la FST du 4/7/2020 et par le CFVU du 09/07/2020)

### Fiche semestre 1 (contenu pédagogique commun Unistra)

PAS DE NOTE PLANCHER

Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	Mutualisation	Type de contrôle et durée		Coeff. UE/ECUE	ECTS UE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Heures Projet
			Session unique							
14FUQM1	UE IDENTIFICATION, COMPREHENSION ET CARACTERISATION DE S MATERIAUX				3	9				
14FPQIA1	ECUE Classes de matériaux				1					
14FPQUL1	- Polymères		SC	2h	2		10			
14FPMET1	- Métaux		SC	2h	1		4			
14FPQER1	- Oxydes - Céramiques		SC	2h	2		10			
14FPQOM1	ECUE Compréhension de la matière				1					
14FPQMI1	- Cristallographie	ZA ENSCMU	SC	2h	1		12			
14FPQMI1	- Symétrie et Propriété des matériaux		SC	2h	1		12			
14FPQAR1	ECUE Caractérisation des matériaux				1					
14FPQAP1	- Caractérisation des polymères		SC	2h	1		8			
14FPQIC1	- Techniques de microscopie		SC	2h	1		8			
14FPQIC1	- Techniques de photochimie		SC	2h	1		8			
14FUPRM1	UE PROPRIÉTÉS DE S MATERIAUX Propriétés optiques, électroniques, magnétiques, mécaniques et dynamiques des matériaux		SC	2h	2	6	32	16		
14FUPMT1	UE PROJET MATERIAUX & TRAVAUX PRATIQUES				1	3				
14FPFM1	ECUE TP en Laboratoire de recherche		CR de TP	grés. Oral	4				40	
14FPFPO1	ECUE Projet encadré : Elaboration & Caractérisation de matériaux		Rapport	Projet	présentation	1		8		20
14FPFPO1	ECUE Méthode de modélisation - simulation		SC	2h	1		6		8	
14FPCH1	UE Obligatoires à Choix (4 choix sur 7 = 12 ECTS)									
14FUTHE1	UE THERMODYNAMIQUE STATISTIQUE Thermodynamique - Chimie Physique Statistique		SC	2h	1	3	22	12		
14FUMEQ1	UE MECANIQUE QUANTIQUE				1	3				
14FPMEQ1	ECUE Mécanique quantique		SC	2h	2		16	6		
14FPSP1	ECUE Spectroscopie moléculaire		SC	2h	1		6	6		
14FUNAN1	UE NANOMATERIAUX		SC	2h	1	3	20	8		
14FUMPC1	UE MATERIAUX POLYMERES ET COMPOSITES				1	3				
14FPMP1	ECUE Matériaux Polymères et Composites		SC	2h	2		14	6		
14FPPO1	ECUE Mise en forme des polymères et composites		SC	2h	1		6	2		
14FUORG1	UE CHIMIE ORGANIQUE SUPRAMOLECULAIRE	M1 CH (12h)	SC	2h	1	3	20	8		
14FUINO1	UE CHIMIE INORGANIQUE ET DE COORDINATION		SC	2h	1	3	20	8		
14FUMA1	UE MATERIAUX ADAPTATIFS, INNOVANT ET INTELLIGENTS				1	3				
14FPMA1	ECUE Matériaux Innovants		SC	2h	2		14	6		
14FPMA1	ECUE Matériaux adaptatifs		SC	2h	1		6	2		
Total SEMESTRE 1						30	174	56	48	20

CCF : Contrôle Commun Final

DOMAINE	SCIENCES ET TECHNOLOGIE, SANTE
CHAMP	SCIENCES ET DEVELOPPEMENT DURABLE (FST) / Sciences, Technologies et Santé (UNISTRA)
Intitulé	Master SCIENCES ET GENIE DES MATERIAUX (SGM)

A COMPTER DE SEPTEMBRE 2020  
(Approuvées par le Conseil de la FST du 4/7/2020 et par la CFVU du 09/07/2020)

### Fiche semestre 2 (contenu pédagogique en partie commun Unistra)

PAS DE NOTE PLANCHER

Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	Mutualisation	Type de contrôle et durée		Coeff.	ECTS UE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Heures Projet	Durée totale
			Session unique								
14FUMAC2	UE CHIMIE MACROMOLECULAIRE ET DE \$ MATERIAUX				1	3					24
14F7CH02	ED UE Chimie sol-gel		EC écrit 1h		1		12				
14F7CH12	ED UE Chimie des matériaux hybrides		EC écrit 1h		1		12				
14FUMET2	UE METHODOLOGIE ET \$TRATEGIE EXPERIMENTALE TRAVAUX PRATIQUES				1	3					90
14F77P12	ED UE TP Elaboration et caractérisation de matériaux		CR de TP-Projet		1				48	20	
14F73TR2	ED UE Stratégie expérimentale		EC écrit 2h		1		12	10			
14FUANG2	UE ANGLAIS		Contrôle TD		1	3		28			28
14FUJTA2	UE \$TAGE		Rapport de stage	1	3	9					
	Stage en laboratoire ou en entreprise de 8 à 16 semaines		Présentation orale	1							
14FUVAL2	UE METHODOLOGIE & VALORISATION \$TAGE				1	3					80
14F7512	ED UE Méthodologie bibliographique	16h SCD/UHA	Selon modalités SCD/SIC		1			20		10	
14F7VAL2	ED UE Préparation, Valorisation de stage	16h SCD/UHA	Selon modalités SCD/SIC		2		6	24		20	
14F7CH12	<b>UE Obligatoires à Choix (3 choix sur 4 = 9 ECTS)</b>										
14FUFOR2	UE INTRODUCTION A LA FORMULATION		EC écrit 2h		1	3	26				26
14FUMAT2	UE MATERIAUX A GRANDE \$URFACE		EC écrit 2h		1	3	26				26
14FUPVA2	UE PHOTOMATERIAUX & NANO \$TRUCTURES				1	3					26
14F7PH02	ED UE Photomatériaux		EC écrit 1h		1		14				
14F7VA02	ED UE Nanosstructures		EC écrit 1h		1		12				
14FUBIO2	UE ELEMENTS DE BIOLOGIE & TOXICOLOGIE		EC écrit 2h		1	3	26				26
Total SEMESTRE 2											300 + stage
	<b>UE Facultative pour 3 ECTS Supplémentaires</b>										
14FUPRO2	UE Projet R&D (en labo sur projet avec un industriel)		Présentation orale		1	3		12		50	62

## 5. Informations importantes

### 5.1. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant)

Dans le règlement des examens validé par la CFVU du 2 octobre 2014, le plagiat est assimilé à une fraude. Cette information est présentée à chaque étudiant de l'Université de Haute Alsace susceptible de rédiger un document long de type thèse, mémoire ou rapport de stage.

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, des données ou des images, toute production (texte ou image), ou à paraphraser un texte sans indiquer la provenance ou l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant sera présenté à la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

Dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon, d'éventuelles poursuites judiciaires pourront s'ajouter à la procédure disciplinaire.

### 5.2. Examens :

#### Examens finaux :

Un étudiant ne peut solliciter un enseignant au sujet de sa copie ou de sa note avant la publication des résultats validés par le jury.

#### Contrôle de TD :

L'étudiant est autorisé à consulter sa copie en présence de l'enseignant. La note communiquée ne sera validée qu'après délibération du jury.

**TP : ATTENTION : Toutes les heures de TP sont des examens finaux.**

**Tous les règlements sont à lire sur le site : [www.fst@uha.fr](http://www.fst@uha.fr), onglet « Etudiants » - rubrique « Réglementation ».**

### 5.3. Vie de l'établissement

En lien avec l'épidémie Covid-19 et les contraintes sanitaires : « Les consignes sanitaires en vigueur s'imposent à tous et conditionnent les accès aux bâtiments de l'université. Leur non-respect peut entraîner le refus d'accéder aux locaux ou l'exclusion provisoire des locaux jusqu'à ce que les consignes soient respectées, voire une saisine de la commission de discipline en cas de comportement répréhensible ».